

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-035

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Date de convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 12/05/2022

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MICHELLAND Bruno – RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura

Excusés : MM. BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MELLAN Lionel - MARTINET Jacky

Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN

Objet : Demande de subvention au titre du FDEC année 2022 pour des travaux de réfection de salles et de reprise de la toiture du groupe scolaire d'Aiguebelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une campagne de réfection de la toiture du groupe scolaire, complètement dégradée et dangereuse, et entreprendre la réfection de salles de classe pour satisfaire aux normes de sécurité et d'accessibilité, et qui en outre nécessitent un rafraîchissement.

Ces opérations sont identifiées et présentées lors de ce conseil municipal avec l'assurance de voir ainsi ces travaux intégrés dans le budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des documents associés, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **Approuve** le projet et la nature des travaux
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 115 502.50 € HT
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de réfection du groupe scolaire d'Aiguebelle et mise aux normes accessibilité et sécurité	115 502.50 €	Département - FDEC	49 %	56 596.22 €
		Autofinancement de la commune	51 %	58 906.28 €
TOTAL	115 502.50 €	TOTAL	100 %	115 502.50€

- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


 Le Maire,
 José RICO-PEREZ

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture
 le ... du juillet 2022
 et publication ou
 notification
 du ... du juillet 2022
 Le Maire,



Le Maire,
 José RICO-PEREZ